



Section DRFiP Ile de France et Paris
CGC Finances Publiques et SNC CGC

www.cgc-dgfip.info



Audioconférence avec le DRFiP Ile de France et Paris 12 novembre 2020

Situation sanitaire au 12 novembre 2020

Cas avérés de Covid 19 en congé de maladie : 13. (*depuis le début de la pandémie : 225*)

En autorisation d'absence liée au Covid "*personnes fragiles*" : 100

Agents en autorisation spéciale d'absence liée au COVID 19 "*quatorzaine*" : 85

Un recensement plus précis des personnes en situation de fragilité a été demandé à chaque chef de service. Celui-ci est en cours.

Télétravail

L'administration réaffirme son engagement en faveur du télétravail. Le 12 novembre 2020, les télétravailleurs sont au nombre de 640, soit environ 14% des agents, tandis que 61 % des agents sont présents et 24% absents. Ces proportions varient chaque jour.

L'administration rappelle que les PC portables ne sont pas adaptés au télétravail effectif, et que l'ambiguïté persiste à ce sujet.

Chacun constate que le nombre de collègues en télétravail ne progresse pas à la DRFiP 75.

Le DRFiP rappelle que le télétravail s'effectue sur la base du volontariat.

Il y a 2 logiques différentes :

1° le métier : les collègues dotés en matériel pour le télétravail sont identifiés par les pôles métier : ce recensement est en cours et s'achèvera dans une dizaine de jours

2° les personnes en situation de vulnérabilité : une enquête complémentaire et un recensement viennent d'être engagés par les services GRH, afin de pouvoir doter des collègues en vue du télétravail.

La priorité est d'équiper les personnes fragiles : certains le sont devenus, d'autres sont passés au travers des recensements.

Exercice des missions

Dans le cadre du fonds de solidarité pour les entreprises les vérificateurs viendront en renfort des SIE, à compter de fin novembre/ début décembre.

Il y aurait environ une trentaine de dossiers par vérificateur. Cela ne couvrirait pas 100% de leur activité et serait pris en compte dans leurs objectifs au titre de 2021.

Un "pas à pas" est attendu ; un logigramme de grande qualité a déjà été mis au point par la DDFiP de l'Hérault et sera adapté à Paris. Le contrôle fiscal porte actuellement sur les fraudes les plus importantes.

Ressources humaines -NRP

S'agissant du CGR (centre de gestion des retraites) transféré à CHATEAUBRIANT (44) une FAQ en matière de RH a déjà été mise en ligne.

Cela étant, les collègues, concernés dès septembre 2020, ne savent toujours pas où ils seront prioritaires dans le cadre du transfert et de la "*relocalisation*" : la DRFiP de Loire-Atlantique ? Nantes ? Châteaubriant ? La DRFiP de Paris ?

S'agissant du SNE (service national de l'enregistrement) il sera créé en 2021, par prélèvement d'effectifs dans des métropoles et il y aura des transferts d'emplois probablement à Paris.

Les SPF (services de publicité foncière) feront également l'objet d'une importante réorganisation et de transferts d'effectifs.

S'agissant des restaurants administratifs fermés : les collègues des sites Argonne et Michel le Comte pourront se faire rembourser dans les conditions décrites sur l'intranet ULYSSE 75. L'application FDD nouvelle version sera bientôt accessible.



A la DRFiP PARIS la CGC vous informe, vous représente, vous soutient et vous défend



**Vous souhaitez recevoir une information de qualité ?
Inscrivez-vous sans engagement sur nos listes de diffusion privée, en nous adressant vos demandes**